

# ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 26 / 0 4 2 5

## Désignation du représentant des associations de personnes handicapées de la Commission Communale pour l'Accessibilité des personnes handicapées

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L143-1 à L143-3, R143-1 à R143-47 et R184-4 à R184-5,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-PREF-DCSIPC-SIDPC 82 du 20 mars 2009 portant constitution des Commissions communales pour l'accessibilité des personnes handicapées,

Vu l'arrêté n° 26/0185 du 31 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Mme Valérie DOLLFUS,

Considérant que la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées est composée d'un représentant des associations de personnes handicapées,

Considérant la volonté de la ville de Montgeron de désigner Monsieur Michel METZ, membre des associations Mouvement plus facile et Accessibilité Handicap et Environnement, représentant des associations de personnes handicapées au sein de la Commission Communale pour l'Accessibilité des personnes handicapées,

### Le Maire arrête

- Article 1 Monsieur Michel METZ est désigné représentant des associations de personnes handicapées au sein de la Commission Communale pour l'Accessibilité des personnes handicapées.
- Article 2 Le présent arrêté sera transmis à Madame la Préfète de l'Essonne.
- Article 3 Le Directeur Général des Services ou la Direction Générale Adjointe de la commune de Montgeron est chargé de l'exécution du présent arrêté.
- Article 4 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire et/ou d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montgeron, le

11 JUIN 2026



**Sylvie CARILLON**  
Maire de Montgeron  
Conseillère Régionale d'Ile-de-France

